



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-047 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aide à l'installation d'alarmes anti-intrusion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2024-134 – SECURITE PUBLIQUE – AIDE A L'INSTALLATION DE SYSTEMES DE SECURITE ANTI-INTRUSION du 15 novembre 2024 relative aux conditions de versement de cette subvention ;

Vu la délibération N°2025-015 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT du 21 mars 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal a voté une aide à la participation pour la sécurisation à domicile des personnes sur la commune de Rodez. La Ville a décidé de proposer une aide financière pour l'acquisition et l'installation de systèmes de sécurité de type anti-intrusion et/ou vidéo pour les habitants de maisons individuelles résidant à Rodez. L'aide est octroyée sans condition d'âge ou de ressources.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés sont les suivants :

- M. LEBRUN Grégoire – 115 €
- M. ARTUS Christian – 200 €
- Mme SALLES Lyliane – 20 €

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement aux demandeurs suivant les montants mentionnés ci-dessus.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable sur ce dossier.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-047

Le Conseil municipal par 31 voix pour, 4 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis) :

- approuve les attributions de subventions d'équipement d'un montant de 335 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 27 juin 2025
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025047-DE
Reçu le 27/06/2025